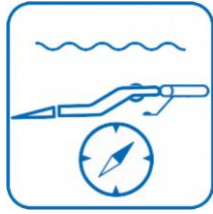


objectifs:

- Acquérir les connaissances complémentaires en matière d'orientation subaquatique et en matière d'orientation en plongée
- Former les initiateurs-entraîneurs en orientation subaquatique
- Former les animateurs spécialité en orientation en plongée
- Former les plongeurs pratiquants spécialité orientation en plongée (si cadres de la Technique)
- Délivrer les brevets d'initiateurs-entraîneurs en orientation subaquatique
- Délivrer les pass animateurs spécialité en orientation en plongée
- Délivrer les pass pratiquants spécialité en orientation en plongée (si cadres de la Technique)

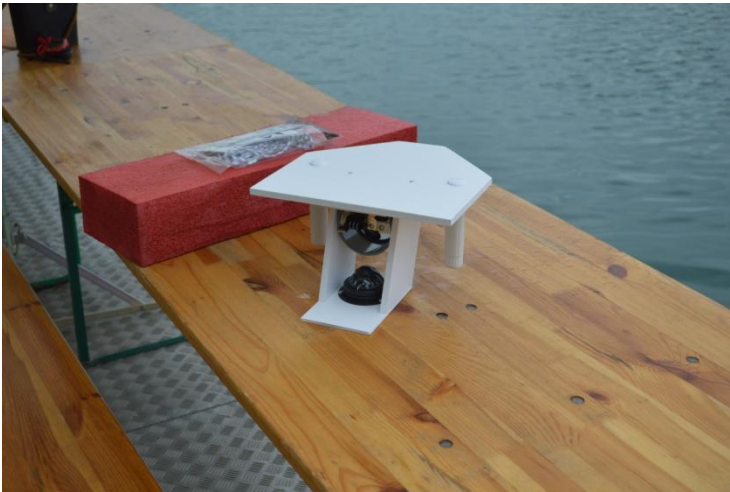
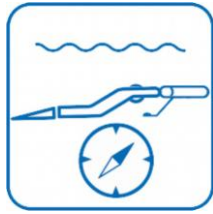
Le moniteur-entraîneur 1^{er} degré en orientation sub



Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen
- Etre titulaire du brevet d'initiateur-entraîneur orientation subaquatique depuis 1 an

Le moniteur-entraîneur 1^{er} degré en orientation sub



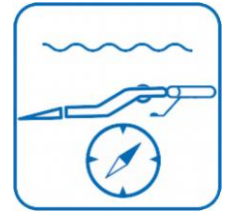
Formation théorique en salle

- Module ANI ORPLONGEE
- Module 7 formation Juge 1^{er} degré
- Module 8 Les normes de sécurité fédérales et mise en place de parcours
- Module 9 Techniques d'apprentissage pour enfants et plongeurs
- Module 10 organiser une séance d'entraînement enfants et plongeurs
- Module complémentaire: honorabilité et violences dans le sport.

- Module complémentaire : fascicule d'orientation

Epreuve pédagogiques en pratique

- Proposer une séance d'initiation à des plongeurs et des jeunes
- Savoir mettre en place un parcours d'orientation d'interclub.
- Utilisation du matériel enfants et plongeurs



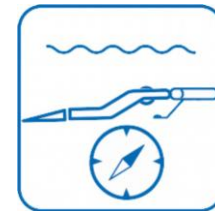
Prérogatives

Brevets

- **Formation des initiateurs-entraîneurs en orientation subaquatique**

Pass

- **Formation animateurs « spécialité orientation en plongée »**
- **Formation des pass pratiquants spécialité orientation en plongée**
- Responsabilité d'enseignement de l'orientation loisirs en respectant les règles de sécurité :
 - o En piscine
 - o En milieu naturel en respectant les règles de sécurité définies dans les règlements CNOS
- Responsabilité des stages d'initiation et de perfectionnement



Formation PASS Animateur spécialité Orientation en Plongée



Concerne : Cadre technique E1 E2 E3 E4



Formateur : Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré d'Orientation Subaquatique



Validation : Commission Nationale d'Orientation Subaquatique

Formation PASS Praticant spécialité Orientation en Plongée



Concerne : tous les plongeurs minimum plongeur de bronze



Formateur : PASS Animateur spécialité Orientation en Plongée



Validation : club d'appartenance

<https://monclub.ffessm.fr/pages/accueil>

Cliquer sur attribuer un ATP